



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 003
Séance du 15 mars 2019

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Evaluation 2018 de l'avantage en nature logement

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'évaluation 2018 de l'avantage en nature logement, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 15 mars 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

EVALUATION 2018 POUR L'AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT (MONTANT FORFAITAIRE)

Rémunération mensuelle brute en espèces	Logement avec	
	une pièce principale	Plusieurs pièces principales
Moins de 1 688,50 €	70,10 €	37,50 € par pièce
De 1 688,50 € à 2 026,19 €	81,90 €	52,60 € par pièce
De 2 026,20 € à 2 363,89 €	93,40 €	70,10 € par pièce
De 2 363,90 € à 3 039,29 €	105,00 €	87,50 € par pièce
De 3 039,30 € à 3 714,69 €	128,60 €	110,90 € par pièce
De 3 714,70 € à 4 390,09 €	151,90 €	134,10 € par pièce
De 4 390,10 € à 5 065,49 €	175,20 €	163,40 € par pièce
À partir de 5 065,50 €	198,50 €	186,80 € par pièce

L'évaluation forfaitaire comprend les avantages accessoires liés à l'eau, au gaz, à l'électricité, au chauffage et au garage. En revanche, elle ne couvre pas les charges dont le paiement incombe normalement à l'occupant du logement (taxes diverses, assurances, ...).

Site de référence /URSSAF

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-avantages-en-nature/lavantage-en-nature-logement/levaluation-selon-le-forfait.html>

Logement
Montants au 1^{er} janvier 2019

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce	Par pièce principale (si plusieurs pièces)
Inférieure à 1 688,50 €	70,10 €	37,50 €
De 1 688,50 € à 2 026,19 €	81,90 €	52,60 €
De 2 026,20 € à 2 363,89 €	93,40 €	70,10 €
De 2 363,90 € à 3 039,29 €	105,00 €	87,50 €
De 3 039,30 € à 3 714,69 €	128,60 €	110,90 €
De 3 714,70 € à 4 390,09 €	151,90 €	134,10 €
De 4 390,10 € à 5 065,49 €	175,20 €	163,40 €
Supérieure ou égale à 5 065,50 €	198,50 €	186,80 €

Pour en savoir plus sur les avantages en nature - Logement.